

---

PIERRE BRÉCHON

## LES PARTIS POLITIQUES DANS L'EXPRESSION DU SUFFRAGE

**L**ES PARTIS POLITIQUES SE SONT DÉVELOPPÉS en même temps que les démocraties et que les processus électoraux. Ils apparaissent d'abord aux États-Unis où deux grands partis s'organisent dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour choisir le candidat présidentiel, organiser les soutiens en sa faveur et essayer de fidéliser son électorat. Ils se développent aussi en Grande-Bretagne au rythme de l'élargissement du corps électoral. Dans les années 1830, des *registration societies* se créent pour faire inscrire sur les registres électoraux les sympathisants d'un candidat. Ces associations donnent naissance aux premiers partis et de véritables machines électorales, libérales et conservatrices, se forment dans la seconde moitié du siècle. 109

Aujourd'hui, les partis existent dans pratiquement tous les pays au monde. Ils y remplissent des fonctions qui sont assez différentes selon le système politique considéré<sup>1</sup>. De même que tout pouvoir tend à se légitimer au moins par un simulacre d'élections non compétitives, tous les gouvernants éprouvent le besoin d'organiser les soutiens en faveur de leur camp politique. Même dans les régimes autoritaires ou totalitaires, un parti officiel existe qui cherche à faire adhérer les individus aux idéaux du régime. L'ordre totalitaire et répressif n'a jamais dispensé d'utiliser les outils de la propagande et de la conviction idéologique. Au début des processus de transition démocratique, l'espoir d'un nouveau régime et d'une société différente suscite en général la création d'un nombre important de partis qui vont chercher à avoir un écho dans la vie politique : se faire entendre, faire triompher des idées, faire élire des candidats.

---

1. Pierre Bréchon, *Les Partis politiques*, Montchrestien, coll. « Clefs », 1999.

Les partis politiques jouent donc un rôle très important dans les processus électoraux. Après avoir considéré comment le droit traite des partis politiques et les légitime, nous verrons que ceux-ci sont souvent critiqués par les opinions publiques. Ils n'en restent pas moins des acteurs éminents des scènes électorales et remplissent des fonctions importantes de mise au point de programmes politiques, de formation de l'opinion publique et de sélection des élites et des gouvernants.

#### LES PARTIS POLITIQUES DANS LES LÉGISLATIONS

110 Les législations sur les partis politiques, leur existence légale, leur processus de reconnaissance, le financement public de leurs activités, varient beaucoup selon les pays. En Europe, on cite souvent la loi fondamentale allemande qui, dès 1949, donne une base constitutionnelle aux organisations politiques démocratiques et reconnaît clairement leur rôle, ainsi que leurs droits et devoirs fondamentaux : « Les partis concourent à la formation de la volonté politique du peuple. Leur fondation est libre. Leur organisation interne doit être conforme aux principes démocratiques. Ils doivent rendre compte publiquement de la provenance et de l'emploi de leurs ressources ainsi que de leurs biens » (art. 21). Par comparaison, la Constitution française de 1958 – compromis entre les partis traditionnels et le gaullisme qui les rejette – apparaît sensiblement plus restrictive : « Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie » (art. 4). Si le rôle électoral des partis est ici bien souligné, sa contribution à la formation de l'opinion publique ne l'est pas, à la différence de la législation allemande.

Mais cette fonction a été ces dernières années mise en valeur pour l'ensemble de l'Union européenne, à propos de la création de partis européens : « Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union » (art. 191 TCE). La dernière phrase est d'ailleurs reprise dans l'article 12 de la Charte européenne des droits fondamentaux (Nice 2000) : « Les partis politiques au niveau de l'Union contribuent à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union. » Les partis sont donc largement reconnus par le droit comme des instances facilitant l'expression collective du peuple, per-

mettant de définir sa « volonté politique ». C'est ce noble objectif qui légitime leur financement public.

Le Conseil de l'Europe, instance beaucoup plus large que l'Union européenne puisqu'il réunit 46 pays, a aussi développé une réflexion, une législation et une jurisprudence sur les partis politiques, notamment dans le cadre du fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme et des travaux de certains comités d'experts. Dans les textes produits, le lien est clairement fait entre existence des partis et démocratie : les partis politiques doivent jouer un rôle essentiel dans toute démocratie. D'après la commission de Venise (Commission européenne pour la démocratie par le droit, organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles), « un parti politique est considéré comme une association de personnes dont l'un des buts est de participer à la gestion des affaires publiques par le biais de la présentation de candidats à des élections libres et démocratiques » (lignes directrices adoptées en mars 2004). 111

Cette définition des partis politiques est très importante. Ces derniers étant des associations de personnes poursuivant un but commun, ils jouissent des libertés fondamentales reconnues par la Convention européenne des droits de l'homme et notamment par l'article 11 sur la liberté de réunion et d'association, ainsi que par l'article 10 sur la liberté d'expression. Leur création doit donc être libre. La commission de Venise admet que les procédures d'enregistrement de nouveaux partis ne sont pas à proscrire, mais elles ne doivent pas imposer des conditions excessives. Autrement dit, les seuls motifs valides de refus d'enregistrement devraient être le caractère non démocratique et non pacifique du parti considéré. La démocratie suppose le pluralisme des idées, et l'enregistrement ne peut être utilisé comme un outil contre le pluralisme des opinions et des tendances. Pour les mêmes raisons, le contrôle des activités des partis ne saurait être excessif et utilisé au profit du gouvernement. Le seul contrôle acceptable est motivé par le respect de la démocratie par les organisations concernées. L'interdiction d'un parti existant ne peut être justifiée que par son caractère non démocratique et son appel à la violence<sup>2</sup>. Tous les partis politiques doi-

---

2. C'est au nom de ces principes que la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu en 2003 la légitimité de l'interdiction par le gouvernement turc du parti de la prospérité (Refah partisi), dans la mesure où il mettait en cause la laïcité et soutenait l'utilisation de la *charia* comme principe juridique, ce qui n'est pas compatible avec la démocratie. Par contre, elle avait

vent être traités de manière égale, afin de respecter le droit à des élections libres. Les États ne peuvent limiter le nombre des partis en compétition dans les élections. La seule limite acceptable au pluralisme réside dans les modalités des modes de scrutin.

L'affirmation de ces principes est extrêmement importante, étant donné le poids du Conseil de l'Europe dans l'accompagnement des transitions démocratiques dans de nombreux pays, où cette organisation fournit une ingénierie constitutionnelle. On peut donc considérer que les partis politiques sont aujourd'hui des groupements jouissant de droits imprescriptibles dans une démocratie, de manière à garantir leurs fonctions électorales. Cette reconnaissance institutionnelle, qui débouche d'ailleurs dans de plus en plus de pays sur un financement public des activités partisanes, ne leur confère pas pour autant une aura dans l'opinion publique. De nombreux citoyens européens savent que l'existence des partis politiques est inhérente à la démocratie, mais ils ne les apprécient pas pour autant.

#### DES ORGANISATIONS MAL-AIMÉES MAIS QUI SONT DES REPÈRES POUR LES ÉLECTEURS

Les partis politiques ont une très mauvaise image dans la plupart des pays européens. D'après les mesures régulières de confiance aux institutions que l'on trouve dans les Eurobaromètres, les partis constituent l'organisation la moins soutenue par les opinions publiques nationales. Dans l'ex-Europe des 15, seulement 21 % leur font « plutôt confiance » au printemps 2005 et 73 % « plutôt pas confiance ». Les différences nationales sont fortes : la confiance s'échelonne entre 51 % au Danemark, 46 % au Luxembourg, 37 % en Finlande, 35 % aux Pays-Bas, 31 % en Autriche, 30 % en Belgique, 22 % au Royaume-Uni, 19 % en Italie, 18 % en Allemagne et seulement 14 % en France. Ce taux est d'ailleurs tombé à 10 % au printemps 2006 pour la France, c'est toujours le plus bas de toute l'Europe de l'Ouest.

Cette très mauvaise image des partis français est probablement un trait de la culture politique nationale et peut s'expliquer par l'histoire. Les partis se sont développés plus tardivement que dans les grands

---

condamné en 1998 la même Turquie pour son interdiction du Parti communiste unifié. Le qualificatif « communiste » ne saurait justifier une interdiction, ce parti ne paraît pas faire appel à la violence ou au terrorisme, il ne soutient pas un séparatisme kurde par des moyens violents.

pays développés, ils sont restés nombreux, faibles, avec peu d'adhérents, ils ont changé souvent de nom, ce qui ne facilite pas la construction d'une identité *forte*<sup>3</sup>. Leur impact dans la société n'a été très important qu'à de brèves périodes de l'histoire nationale. Les partis de gauche ont cependant eu une présence plus importante que ceux de droite. Les premiers se sont développés à partir du début du xx<sup>e</sup> siècle alors que les seconds n'ont une réelle implantation qu'après la Seconde Guerre mondiale. Avant guerre, il n'y a à droite que des groupes parlementaires et des petits partis, fragiles et peu durables. Après guerre, la structuration du Mouvement républicain populaire (MRP) et celle du gaullisme représentent deux formes d'organisation de la droite. À gauche, le Parti communiste français (PCF) est très dominant même s'il ne participe pas au pouvoir ; il a joué un rôle particulièrement important comme facteur de structuration des milieux populaires et expression de leurs revendications. Il réunissait le quart des suffrages exprimés de la Libération à la fin des années 1970 et constituait, de loin, le parti ayant le plus d'adhérents et de militants. 113

De plus, la critique des partis par les élites elles-mêmes a été particulièrement forte en France, ce qui peut contribuer à expliquer l'attitude des Français, souvent amers à leur égard. Les partis sont assez souvent perçus comme diviseurs de la nation et responsables de la chute très fréquente des gouvernements sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques. À l'instar des courants populistes, le gaullisme a *clairement* condamné le « régime des partis ». Le général de Gaulle, dans une vision très manichéenne de la scène politique, estimait être la seule alternative au chaos représenté par le « régime désastreux des partis ». Pour lui, le chef de l'État ne doit pas être l'homme d'un parti, il incarne la volonté de la France. Pourtant le gaullisme construira une organisation partisane pour unifier ses soutiens et développer sa puissance électorale. Le prestige du Général était en fait insuffisant pour convaincre comme par enchantement une large partie des électeurs. La construction d'une force politique gaullienne, déjà apparue comme nécessaire en 1947 avec le Rassemblement du peuple français, s'est à nouveau imposée dès le début de la V<sup>e</sup> République avec l'Union pour la nouvelle République.

On critique beaucoup les partis, ces derniers ne sont pas aimés mais cela n'empêche pas beaucoup de Français d'exprimer une préférence

---

3. Cf. Pierre Bréchon (dir.), *Les Partis politiques français*, La Documentation française, « Les études », 2<sup>e</sup> éd., 2005.

partisane. Ils désignent dans les enquêtes un parti dont ils se sentent « le plus proche ou le moins éloigné ». Ils semblent même de plus en plus nombreux à accepter une telle référence<sup>4</sup>. La non-déclaration d'une sympathie pour un parti passe d'environ 16 % en 1978 et 1988 à 6 % après le second tour de l'élection présidentielle de 2002<sup>5</sup>. Les partis apparaissent ainsi comme des repères : dans la palette de partis que les électeurs savent en général classer sur un axe allant de la gauche à la droite, ils identifient celui qu'ils préfèrent et en rejettent souvent catégoriquement un ou plusieurs<sup>6</sup>. Les citoyens semblent avoir besoin des partis pour pouvoir se faire leurs propres idées, ils acceptent d'identifier un parti dont ils se sentent plus ou moins proches, mais ils n'en partagent souvent pas l'ensemble des positions. L'intensité de la proximité partisane est d'ailleurs en baisse : alors que 46 % se déclaraient très ou assez proches du parti de référence en 1978 et 41 % en 1988, ils ne sont plus que 26 % dans ce cas à la veille de l'élection présidentielle de 2002. Les Français peuvent se sentir en accord avec ce parti sur une question et très distants de lui sur une autre. Chacun veut en fait se faire sa propre opinion à partir des repères fournis par les partis.

Déclarer une sympathie partisane n'implique d'ailleurs pas une fidélité dans le vote en faveur de ce parti. Alors que 75 % des enquêtés votaient en 1988 pour leur parti de référence, ils ne sont plus que 57 % dans ce cas en 2002. Les sympathies partisans déclarées peuvent en fait être éphémères. Seuls ceux qui se déclarent très ou assez proches d'un parti semblent avoir une certaine fidélité à son égard.

On comprend donc que les partis soient mal aimés : beaucoup ont besoin d'eux pour former leur opinion mais ils veulent être originaux et refusent de se couler dans le moule idéologique prôné par le parti, dans des idées toutes faites, prêtes à porter, qui apparaissent comme des carcans et des freins à la liberté individuelle. Les partis se révèlent utiles pour le citoyen, ils facilitent sa compétence et sa maîtrise de la politique, mais ils constituent des outils faciles à critiquer, chacun cher-

4. Cf. Jean Chiche, Florence Haegel, Vincent Tiberj, « Érosion et mobilité partisans », dans Bruno Cautrès et Nonna Mayer (dir.), *Le Nouveau Désordre électoral*, Presses de Sciences Po, 2004, p. 255-277.

5. Entre la première vague d'enquête, avant l'élection présidentielle, et la seconde après, le pourcentage de non-réponses a très sensiblement bougé, passant de 21 % à 6 %. La présence de Jean-Marie Le Pen au second tour semble avoir contribué à raffermir les identifications partisans.

6. En 2002, les partis les plus rejetés sont, comme on pouvait s'y attendre, le Front national (74 % ne voteraient en aucun cas pour lui), l'extrême gauche (55 %), le Parti communiste (43 %), les chasseurs (41 %) (source : Panel électoral français, vague 2).

chant par la critique à justifier son originalité. La mauvaise image des partis dans la plupart des pays peut donc se comprendre en lien avec l'individualisation de la société.

La mauvaise image des partis politiques tient aussi à leur position de médiation entre les élites gouvernantes et le peuple. Comme tout intermédiaire, les partis peuvent être accusés de trahir leurs mandants. Parlant au nom du peuple, ils sont censés exprimer sur la scène politique les intérêts et les attentes des citoyens. Mais, en tant qu'élites responsables, comprenant les contraintes du pouvoir politique et canalisant les demandes populaires, ils seront régulièrement perçus comme des traîtres aux causes qu'ils devraient défendre. À l'inverse, lorsque certains leaders se contentent d'être les relais d'une cause, ils pourront être dénoncés par le pouvoir politique comme opportunistes et irresponsables, ne sachant pas comprendre les contraintes des systèmes économiques et sociaux. Les partis sont donc structurellement en position inconfortable. 115

Si l'image des partis politiques pris globalement est très mauvaise, elle l'est un peu moins lorsqu'on regarde plus précisément la sympathie et les images de chaque parti. L'institut de sondages TNS-SOFRES mesure mensuellement depuis déjà longtemps les opinions (de très bonne à très mauvaise) à l'égard des différents partis : si le Front national et le Parti communiste à un moindre degré ont constamment une mauvaise image, celle du RPR jusqu'en 2002 et du PS de 1974 à aujourd'hui sont soumises à des évolutions conjoncturelles fortes. Depuis 1974, l'image du Parti socialiste a fluctué entre 15 et 63 % de mauvaises opinions, celle du RPR de 33 à 59 %. Le Parti socialiste est celui qui a connu les périodes d'image positive les plus fortes et les plus longues.

En dépit de leur faiblesse et de leur mauvaise image globale – que leur image spécifique nuance quelque peu –, les partis jouent toujours un rôle très important dans le système politique. Trois fonctions principales peuvent être mises en évidence, fonctions qu'ils ne sont pas toujours les seuls à remplir.

#### L'ÉLABORATION DU PROGRAMME, BASE DE LA MOBILISATION ÉLECTORALE

La première fonction des partis consiste à défendre des valeurs et un programme qu'ils doivent périodiquement actualiser, notamment avant

les élections. Les partis politiques se créent pour la défense d'un idéal collectif, ils incarnent une conception de l'économie et des relations sociales, ils défendent parfois des groupes sociaux particuliers. Ils ne peuvent normalement se contenter de défendre des idées généreuses et vagues. Voulant accéder au pouvoir dans une compétition électorale, ils doivent développer un programme concret d'objectifs réalisables dans le court et le moyen terme. Lorsqu'un leader politique est candidat à sa propre succession, l'expérience montre qu'il est en partie jugé sur son bilan mais il doit faire des propositions programmatiques s'il veut être crédible. Pour l'avoir oublié, le général de Gaulle lui-même se trouva en ballottage lors de l'élection présidentielle de 1965.

116 Le programme d'un parti ne peut être seulement l'addition de toutes les revendications sociales. Ce programme est en effet une des bases de la mobilisation électorale. Il doit donc définir des objectifs mobilisateurs, donner envie de voter pour les candidats du parti, lui permettre de se différencier par rapport aux autres tendances; mais pour être crédible, il ne doit pas être seulement une liste de grandes idées généreuses. Ce programme doit hiérarchiser les priorités et établir des compromis entre les demandes des différents groupes sociaux, de manière à former un ensemble à peu près cohérent. Bien sûr, on peut regretter que les partis n'organisent pas suffisamment de débats internes démocratiques et que la régulation programmatique soit plus assurée par les leaders que par la base<sup>7</sup>; on peut regretter aussi que les partis français n'entretiennent que peu de liens avec les grandes organisations sociales et associatives. Il n'en reste pas moins que c'est autour des partis et de leurs leaders que les programmes politiques s'élaborent.

Des associations, des clubs et des groupes de réflexion peuvent aussi proposer leurs idéaux pour le futur, ils participent ainsi au débat public. Mais l'objectif des partis va plus loin. Leur programme doit permettre de recueillir le maximum de voix tout en respectant leur identité. Il doit retenir des solutions raisonnables, chercher des compromis entre les demandes des différents groupes sociaux – et pourtant il doit faire au moins un peu rêver –, proposer quelques solutions originales et nouvelles. La bonne stratégie programmatique n'est, de fait, pas du tout évidente. De plus, les partis sont souvent divisés en tendances qui n'ont pas les mêmes objectifs. Le programme du parti est aussi un

---

7. Quand un parti est au pouvoir, la fonction programmatique est en partie assurée par le gouvernement, qui dispose de moyens d'expertise beaucoup plus importants que l'organisation politique.



compromis interne qui doit permettre d'unifier son discours et de conduire la bataille électorale de façon coordonnée contre d'autres compétiteurs. Notons que les exigences programmatiques ne sont pas exactement les mêmes pour un parti de gouvernement et pour un parti alternatif ou extrême; à la différence du second, le premier ne peut pas produire un programme trop idéaliste ou trop marqué par une idéologie particulière.

Certaines organisations entrent parfois dans l'arène électorale au nom de la défense d'objectifs spécifiques: le rejet des étrangers, la défense de l'écologie ou de la ruralité. Ces organisations n'ont véritablement un avenir électorale important que dans la mesure où elles produisent un programme global, avec des objectifs sur tous les grands sujets économiques et sociaux et pas seulement sur une thématique précise.

De subtiles nuances peuvent être introduites entre le programme du parti et celui de ses candidats. Ceux-ci peuvent parfois accentuer un aspect du programme dans leur propre campagne du fait de conjonctures locales ou de leurs propres orientations; dans une compétition pour la présidence de la République, la nécessité d'élargir les soutiens au-delà du parti et de rassembler toute une coalition peut conduire un candidat à adopter un programme distinct de celui de son parti, comme le firent notamment François Mitterrand autrefois et Lionel Jospin en 2002. 117

## LA FORMATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Si les campagnes électorales constituent les temps forts de l'activité partisane, celle-ci doit cependant être permanente. Les objectifs et les conceptions du parti doivent être inlassablement proposés aux citoyens. Le débat public quotidien, au fil de l'actualité, conditionne aussi les échéances électorales futures. Dans un monde d'hyper-médiatisation, les partis restent les principaux animateurs du débat politique. Ils réagissent à chaud aux événements, ils analysent en permanence la situation du pays, ils l'évaluent en fonction de leurs valeurs de référence, disent les solutions qu'ils proposent pour faire face aux problèmes du moment et critiquent les projets et réalisations du gouvernement. Les grands leaders de chaque parti sont en permanence sollicités pour réagir à l'actualité, ce sont eux qu'on invite le plus souvent dans les débats télévisés et qui, sous l'aiguillon des questions des journalistes, sont censés éclairer l'opinion et aider les citoyens à se forger des convictions.

Certes les hommes politiques n'ont pas le monopole du débat public. La fonction de formation de l'opinion leur est contestée par d'autres organisations, syndicats, associations, églises et chapelles très diverses... De plus les journalistes jouent aussi un rôle important dans l'animation du débat public et la formation de l'opinion. On peut aller jusqu'à dire que journalistes, responsables syndicaux, associatifs et hommes politiques, à travers leurs interactions sur la scène médiatique<sup>8</sup>, coproduisent en fait le discours politique au quotidien, un discours que l'opinion sait d'ailleurs regarder avec une certaine distance et autonomie.

118 Mais, même si les partis n'ont pas le monopole de la formation de l'opinion publique, ils contribuent à la structurer et à éduquer les citoyens. Même si les hommes politiques sont beaucoup critiqués, leurs prises de parole constituent des repères. La conscience individuelle originale est en même temps une conscience sociale, elle est marquée par le débat public. Chacun se fait ses propres idées et orientations en puisant dans les arguments développés par les différents partis, syndicats, associations... Les valeurs d'un individu, intégrées à travers toute une socialisation, sont aussi plus ou moins réajustées en fonction des débats du moment et des arguments développés par les leaders d'opinion. Pour se forger des idées politiques, les hommes politiques constituent des références que leurs ouvrages, souvent écrits rapidement, expriment. Ces ouvrages connaissent assez souvent des succès de librairie, ce qui traduit une attente, au moins de la part d'un public éclairé.

#### LA SÉLECTION DES ÉLITES POLITIQUES

Les partis jouent enfin un rôle décisif dans la sélection des élites politiques et des gouvernants. En effet, en dépit de leur mauvaise image, il est très difficile d'être élu à un mandat important sans l'investiture d'un ou de plusieurs partis. La personnalité des candidats, éventuellement leur bilan passé, peut aussi être un élément important du vote. Mais, lorsque les électeurs ne connaissent aucun candidat, l'étiquette partisane et le programme du parti restent des raisons essentielles de choix. Les partis ont un rôle de filtre des candidatures. En principe, ils n'investissent qu'une personne par circonscription et l'aident, par

---

8. Ces interactions sont assez largement concurrentielles et ne peuvent simplement être qualifiées de connivence entre les élites.

toute une logistique et des financements, à faire campagne. Le poids des partis dans la préparation de l'élection et leur rôle de filtrage doivent normalement aboutir à limiter le nombre de candidats, ce qui est probablement plutôt favorable à un bon fonctionnement de la démocratie représentative<sup>9</sup>. Chacun des candidats crédibles est investi par un parti. Les candidatures hors parti sont peu nombreuses et de peu de poids. Le centrage de plus en plus fort des partis sur les élections et la baisse du nombre des adhérents font qu'aujourd'hui les membres des partis ayant déjà été candidats représentent une part sensiblement plus importante du *membership*.

Quelqu'un de très riche et de très connu peut à la rigueur se passer d'un parti pour se présenter à un poste électif comme certaines candidatures, en France ou à l'étranger, de sportifs, d'hommes de médias, de vedettes du show business ou des grands capitaines d'industrie ont pu le montrer. Mais dès qu'une personne ou un groupe veut présenter des candidatures à l'ensemble des élections et à tous les niveaux géographiques, la nécessité de créer une organisation s'impose. Le leader « issu d'une autre sphère de notabilité » doit présenter des candidats au nom d'une étiquette commune, il doit construire une identité politique, créer une organisation pour défendre un programme et choisir les meilleurs candidats possibles, faire accepter le programme aux candidats et ne saurait seulement le leur imposer. L'exemple de Silvio Berlusconi en Italie, dans un contexte d'éclatement de l'ancien système de partis, est de ce point de vue tout à fait éclairant. *Forza Italia* est une machine électorale fonctionnant comme une entreprise privée, construite pour être au service du leader charismatique. 119

Bien sûr, là encore, la faiblesse des partis français vient limiter la complète mise en œuvre de cette fonction de sélection de la classe politique. Les partis ne sont pas assez puissants et n'ont pas assez de membres pour présenter des candidats crédibles à toutes les élections locales. Les fonctions municipales et cantonales reposent souvent, notamment dans les zones rurales, sur la notabilité locale et l'implantation d'une personnalité plus que sur une étiquette partisane. Les partis n'ont pas complètement pénétré et contrôlé la politique locale. On peut aussi noter que les personnalités politiques s'affranchissent parfois très largement du contrôle de leur parti, du fait de leur poids

---

9. S'il y a de très nombreux candidats inconnus, l'électeur a beaucoup de difficultés à choisir. Et si plusieurs candidats représentent la même tendance, la dilution des voix entre ces candidats risque d'aboutir à leur échec commun.

dans leur circonscription législative ou leur ville; elles peuvent faire scission et se présenter sans avoir l'investiture officielle de leur parti.

La France manque de grands partis stables et forts, mais elle a beaucoup de chapelles, et les candidatures aux élections sont de plus en plus nombreuses. Rappelons qu'un record de 16 candidats a été enregistré pour l'élection présidentielle de 2002 et que le chiffre pourrait être battu en 2007, les conditions à remplir pour être candidat n'ayant pas été modifiées depuis. Si on considère les élections législatives, il y avait en moyenne 5 candidats par circonscription en 1988, 9 en 1993, 11 en 1997, mais près de 15 en 2002<sup>10</sup>. Le nombre de candidatures est particulièrement élevé pour les élections européennes: il y avait déjà 20 listes nationales en 1994 et en 1999, il y a eu en 2004 en moyenne 21 listes par grande circonscription interrégionale et 41 mouvements différents ont déposé des listes dans au moins une circonscription.

Cette efflorescence des candidatures n'est pas explicable par une moindre capacité des partis à sélectionner leurs élites. Elle résulte de plusieurs phénomènes:

– Tous les partis, y compris extrémistes, se présentent aux élections et acceptent leur verdict alors qu'autrefois les extrêmes boudaient souvent les urnes, leur préférant l'action révolutionnaire. Ils ont découvert tous les avantages qu'ils peuvent retirer des élections. Le meilleur moyen pour un petit parti de se faire connaître est d'être présent dans les grandes compétitions électorales. Il est plus facile d'utiliser les moyens de la campagne officielle pour populariser les thèses de son parti que d'être obligé d'investir des militants dans des actions d'éclat, médiatisables mais coûteuses pour les personnes. De plus, la violence est de plus en plus désapprouvée par l'opinion publique dans une société habituellement plutôt policée. Les enjeux électoraux sont du coup de plus en plus dominants dans les partis politiques, y compris dans les petits partis extrémistes.

– Il est aussi matériellement aujourd'hui beaucoup plus facile pour un petit parti d'être présent dans les élections du fait du financement public des partis politiques, établi depuis une quinzaine d'années. Le financement est d'ailleurs souvent calculé d'après les résultats électoraux, ce qui implique une présence.

---

10. Cette énumération peut donner l'impression d'une croissance très régulière, ce qui ne serait pas exact. Des éléments conjoncturels jouent sur le nombre de candidats à chaque élection. Il y avait une moyenne d'environ 6 candidats en 1973 et 9 en 1978.

– Un petit parti, même lorsqu'il n'a aucune chance d'avoir des élus, doit présenter des candidats s'il veut exister, faire entendre sa voix dans les médias et éventuellement monnayer son ralliement à une force politique plus importante.

– La montée de la politique protestataire et la critique des grands partis font qu'il est parfois tentant pour des tendances de faire scission et de vouloir compter ses soutiens.

– La poursuite d'objectifs spécifiques, et non d'un programme complet de gouvernement, peut expliquer certaines candidatures au nom d'une cause particulière.

Les partis politiques occupent la scène électorale et la dominent. Ils sont des intermédiaires, des médiateurs entre le citoyen et les gouvernants. Malgré leurs faiblesses – particulièrement marquées en France –, à travers leur fonction programmatique, de structuration de l'opinion publique et de sélection des élites politiques, les partis sont au cœur de la médiation entre le peuple et le pouvoir, et donc au cœur de toute l'activité politique. Ils ne sont traditionnellement pas aimés, mais ils sont indispensables dans une démocratie qui ne peut fonctionner seulement avec des individus atomisés mais a besoin de corps intermédiaires. 121

## R É S U M É

*Les partis politiques constituent des organisations indispensables à l'expression du suffrage dans une démocratie. Ils ont un rôle irremplaçable dans la sélection des élites politiques à travers le filtrage qu'ils opèrent entre les candidatures potentielles. Leur fonction électorale et d'expression de la volonté collective est garantie par le droit. L'existence des partis est ainsi protégée au nom de la liberté d'association et d'expression dans une démocratie. Les partis politiques sont pourtant très critiqués par l'opinion publique, critiques qui sont traditionnelles, plus ou moins observables dans tous les pays et largement structurelles.*